

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 20 décembre 2024

Le Conseil municipal a confirmé au bureau IG group SA les prestations complémentaires réalisées dans le cadre de l'étude préliminaire des zones à aménager et l'établissement du programme d'équipement.

Le Conseil municipal a décidé de verser à la Bourgeoisie de Savièse, à titre de solde de tout compte, un montant de CHF 200'000.--, en soutien au projet de restauration et de mise en valeur du site du Château de la Soie (montant total final versé par la Municipalité : CHF 430'000.--).

Le Conseil municipal a validé les modifications du règlement sur la structure d'accueil Snoopy liées principalement au nouveau système d'inscription (portail informatique) et à la nouvelle répartition des classes de tarification basée sur 20 classes au lieu de 14.

Le Conseil municipal a autorisé l'organisation d'une manche du championnat valaisan de trial moto, le 27 avril 2025 de 09h00 à 18h00 à la Place du Binii.

Le Conseil municipal a validé le concept PRU "Distribution comprimés iode" en cas d'événement nucléaire. La coordination et les mesures à prendre en matière de radioactivité sont de compétence de la Confédération.

Le Conseil municipal a adjugé à la maison Signal AG pour la fourniture, la pose et la réalisation de l'itinéraire cyclable Drône – St-Germain.

Le Conseil municipal a décidé la reprise du Consortage de Pradoumae et adjugé le mandat d'entretien pour le périmètre repris à l'entreprise Reynard Sanitaire-Ferblanterie SA.

Le Conseil municipal a adjugé à la maison LL Wiegetechnik AG la fourniture et la pose de 2 barrières automatiques pour la déchetterie du Pécolet.

Le Conseil municipal a adjugé à la maison GF+Service+Maschinen GmbH la fourniture d'une machine de taraudage et ses accessoires, pour les besoins du service des travaux publics.

Dans le cadre de l'entretien du réseau d'eau d'irrigation, le Conseil municipal a adjugé la fourniture de pièces diverses aux maisons Cla-Val et Pfefferlé & Cie SA.